



Section académique du SNES de Versailles

3, rue Guy Gouyon du Verger

94 112 Arcueil cedex

Tel : 01 41 24 80 56 Mel : s3ver@snes.edu

La CAPA d'avancement d'échelon pour l'année 2015-2016 s'est tenue au rectorat de Versailles le jeudi 26 novembre 2015.

Suite à notre travail de vérification du projet d'avancement 2016 fournis par l'administration, nous avons à nouveau constaté, cette année, dans chaque échelon, des notations très déséquilibrées. C'est flagrant pour les néo-titulaires (échelons 3 et 4). Les notes vont de 16/20 à 18.6/20 soit 2 points 6 d'écarts, ce qui, sur une carrière complète est irrattrapable !

Certains sont même notés en dessous de la note minimale (5 collègues de l'échelon 3 à 5) car les grilles de notation sont différentes d'une académie à l'autre. Ainsi, les néo-titulaires affectés sur l'académie de Versailles et provenant des académies de Rennes ou Toulouse sont défavorisés par rapport à ceux originaires d'Orléans-Tours. L'an dernier, nous avons soulevé cette injustice pour les néo-titulaires issus de Versailles. Cela a été corrigé. Nous demandons donc que cela soit le cas au niveau national.

Ces situations condamnent les collègues à des promotions plus longues.

Peut-on accepter encore longtemps d'acter un système injuste ? Ou l'administration se décidera t'elle à débattre sur la déconnexion de l'avancement et de la notation ?

Tout manque d'équité peut avoir une incidence sur l'avancement des collègues. Sans revalorisation indiciaire de nos rémunérations, seul l'avancement permet une évolution de nos traitements. Ces dysfonctionnements dans les notations ont un impact lourd sur le pouvoir d'achat des collègues lésés.

Nous appelons les collègues à être vigilants lors de la période de notation (janvier-février). N'hésitez pas à contacter vos élus SNES afin de vous accompagner et vous aider à réguler une note qui condamnerait votre carrière à un avancement uniquement à l'ancienneté.

Très cordialement.

Les commissaires paritaires académiques du SNES

Permanence CPE le jeudi : Loïc Sanchez

STAGE CPE le jeudi 18 février 2016

« La vie scolaire au quotidien »

Nous évoquerons la circulaire de missions, les statuts, les droits et les carrières de chaque personnel de vie scolaire le temps de la matinée.

Nous rencontrerons un chef d'établissement l'après-midi pour un échange et une meilleure connaissance des attentes, pratiques, responsabilités et obligations de chacun.